

Mise en garde!

Mise en garde – Pratique commerciale agressive



"International Lighting Company ILC" / Société: Eurolight System SA

Nous vous informons que la société **International Lighting Company**, domiciliée 26 rue de la Loi 1000 Brussels, envoie aux entreprises luxembourgeoises de la marchandise non commandée assortie de la facture à honorer sous 14 jours.

L'entreprise démarchée peut être trompée par la mention sur facture d'une réduction de 30 à 50% soi-disant convenue au préalable, mais aussi par la régularité de la facture (référence au registre de commerce belge, n° de facture, de client).

La société **International Lighting Company** semble avoir pour habitude de renouveler sa démarche tous les ans par l'envoi de marchandises facturées entre 1045 et 1336 euros hors réductions.

Elle se prévaut d'un soi-disant démarchage téléphonique préalable sans forcément mentionner le nom de la personne démarchée,

Eurolight System SA est aussi représentée au Danemark, en Suède, en Norvège et aux Pays-Bas .

La **clc** invite ses membres à **sensibiliser leur personnel**

- **sur le démarchage téléphonique** visant à tromper des professionnels sous couvert de publicité, de renouvellement de contrat, ou encore de compléments d'informations. Ces échanges peuvent déboucher sur la conclusion de contrats dont il faudra examiner la régularité.
- Sur la **vérification systématique** avec le service compétent de toute livraison et de toute facturation afférente à la livraison afin, le cas échéant, de refuser et/ou faire reprendre le bien déposé ou de s'abstenir de payer.

De manière générale, la **clc** invite ses membres à toujours bien **vérifier l'identité de leur correspondant**, surtout avant de remplir des formulaires avec des données telles que noms, société, numéro de TVA, et plus encore avant de signer, ou à toujours demander plus d'informations comme dans le cas présent.

La **clc** conseille à ses membres d'être très vigilants sur les offres reçues dans le cadre de leur activité, et de toujours prendre connaissance des conditions générales de vente au préalable. La vigilance sera accrue si les conditions de vente ne sont pas transmises par la société elle-même, ou si elles ne sont pas disponibles sur le site Internet.

Si vous avez payé la facture par erreur ou si votre société a été démarchée, la **clc** est à votre disposition pour répondre à vos questions ou pour toute assistance.